



N° 45628		01 DEC. 2011						
Environnement	Dir.	CM jur.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTE						V		
COPIE								
OBSERVATIONS	↓ 09/11/11 → AGC → PH							

Nouméa, le 28 novembre 2011.

Monsieur Le Président de la Province Sud
Direction de l'Environnement
BP 3718
98846 Nouméa CEDEX

Objet : Porter à connaissance portant précisions sur le périmètre géographique d'exploitation de l'ISD de Gadji

N/Réf. : 111128A APK/APK

Monsieur le Président,

VU :

- L'arrêté d'autorisation d'exploiter n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la société CSP-ONYX à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta, et notamment l'alinéa 17 de l'article 1.1 des prescriptions techniques.
- Le code de l'environnement de la Province Sud et notamment l'article 415-5 II.
- Le courrier n°2011/289/SGMA en date du 4 avril 2011 émanant de la commune de Yaté (en pièce jointe)
- La mise en place des centres de transferts de déchets des communes de Bourail, Boulouparis, La Foa et Thio, dont les déchets sont déjà acceptés sur le site de Gadji.
- Les demandes informelles et les informations prospectives issues des communes de la zone VKP, du site de KNS (notamment pour des déchets d'amiante lié) et de la municipalité de Kouaoua.
- Notre agrément pour le traitement et la valorisation des pneus dans le cadre de la mise en place des filières et de la REP, qui sera étendue à l'ensemble du territoire.

Nous vous informons par la présente de notre intention et dans l'objectif d'une formalisation réglementaire d'étendre, à compter du 1^{er} janvier 2012, le périmètre géographique de captage de gisement des déchets à l'ensemble du territoire calédonien.

En effet, il apparaît judicieux d'anticiper l'acceptation des déchets issus des autres provinces par la mise à disposition d'un outil aux normes et dans le cadre d'une aide au développement environnemental de l'ensemble du territoire ainsi que dans la mutualisation de certains services et moyens (pneus, amiante lié...). Le gisement total est évalué à environ 5000 tonnes annuelles.

Vous souhaitant bonne réception du présent porter à connaissance, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos plus respectueuses salutations.

P.J. : Courrier n°2011/289/SGMA

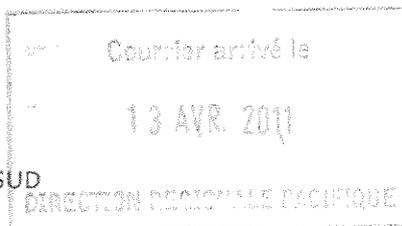
Copie :

- SIGN

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE CALEDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD



 **COPIE**

YATE, le 4 avril 2011

COMMUNE DE YATE
N° 2011/ 289 /SGMA

A

Monsieur le Président du SIGN
41 RUE DE SEBASTOPOL
98800 NOUMEA

Objet : Modernisation gestion des déchets Yaté.

Monsieur le Président,

La commune de Yaté souhaite adhérer au schéma de gestion des déchets mis en œuvre par la province Sud dans ses communes du nord et a aujourd'hui inscrit comme objectif prioritaire la modernisation de sa gestion des déchets. La fermeture de la décharge communale est prévue pour Aout 2011 et il sera créé un centre de tri et de transfert pour un traitement des déchets sur l'ISD de Gadji .

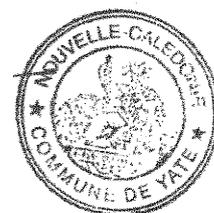
Le futur centre de tri sera construit sur le site de la décharge réhabilitée et devrait ouvrir en mai 2013.

Durant la période intermédiaire comprise entre la fermeture de la décharge et l'ouverture du CTT, des bennes temporaires seront installées pour recevoir les déchets de collectes et les apports volontaires des habitants. Des bornes à piles, à batteries, et à huiles usagées seront installées par Trecodec à coté de ces bennes. Les déchets fermentescibles sont très peu présents dans la collecte, la plupart des habitants s'en servant pour nourrir les animaux. Le gisement annuel est estimé entre 300 et 400 tonnes annuelles.

Nous vous informons par la présente de notre souhait de pouvoir utiliser l'installation de stockage de déchets ménagers de Gadji, pour l'élimination des ordures ménagères de la commune de Yaté à compter du mois de juillet de cette année et pouvoir bénéficier du tarif "ordure ménagère".

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Cc : Monsieur le directeur de la CSP.
BP 7262 - 98801 NOUMEA CEDEX